

Organismes évaluateurs

RÈGLEMENTATION ET MÉTIERS DU TOURISME

L'évaluation pour les candidats à la labellisation non accompagnés doit être réalisée par un organisme évaluateur habilité par Atout France.
Lorsque le candidat à la labellisation est accompagné par un relai local du label, ce dernier inscrit la candidature sur la plateforme de gestion du label, gérée par Atout France.

La liste des organismes évaluateurs

La liste des organismes évaluateurs

- Télécharger le document Tourisme & Handicap - Liste des organismes évaluateurs PDF – 186.65 Ko

Dossier de candidature

Une habilitation délivrée par Atout France est nécessaire pour procéder à l'évaluation des candidats à la labellisation « Tourisme & Handicap » non accompagnés par un relais local du label.

Critères et modalités d'habilitation

- Télécharger le document Critères et modalités d'habilitation PDF – 176.53 Ko

Formulaire de candidature des organismes évaluateurs

- Télécharger le document Formulaire de candidature des organismes évaluateurs PDF – 229.12 Ko